Avis Public

Rosemont La Petite-Patrie Montréal

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 7 mars 2016, a adopté les règlements suivants :

RCA2616-001 Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement dans divers parcs

RCA2616-003 Règlement autorisant un emprunt 3 000 000 \$
pour la réalisation du programme de réfection
routière et d'apaisement de la circulation

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 25 avril 2016.

Les présents règlements entrent en vigueur en date de ce jour, conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 3 mai 2016

Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA Secrétaire de l'arrondissement